



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 7 janvier 2013 et ajournée le 21 janvier 2013, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 20 mars 2013.

- **Règlement 2013-223 décrétant des travaux de construction d'un trop-plein au réseau d'égout pluvial non-conventionnel dans le secteur des « Terrasses Du Charme »**
- 
- Ce règlement d'emprunt 2013-223 entre en vigueur le 30 avril 2013.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 30 avril 2013

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **30 avril 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **30 avril 2013**

.....  
*Pierre Rondeau*